

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 16 octobre 2025

Le jeudi 16 octobre 2025 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 29 septembre 2025 effectuée en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 67 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procurations : 11 - Monsieur Alain BAVAY à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Pierre CHERET

Absents excusés : 13 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Violette DUFOUR, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUUFFROY, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 juin 2025 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans ses séances des 7 juillet 2020 et 6 décembre 2024.

Liste des délibérations du conseil

| N° | DESIGNATION |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | RESSOURCES ET MOYENS : Liévin : Installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 2 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-déléguétaire 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 3 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Attribution d'une subvention à l'association Réseau Alliances pour la Responsabilité sociale et environnementale pour l'organisation du World Forum Artois – Mobilité innovante et durable le 14 octobre 2025 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 4 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Loison-sous-Lens - Parc d'Activités des Oiseaux - Terrain communautaire - Désaffection et déclassement Décision prise à l'unanimité des votants. |

| N° | DESIGNATION |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Démission de la CALL en tant que membre de l'association "Agence d'Urbanisme de l'Artois" (AULA) Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 6 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention financière entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'exploitation de l'aire provisoire de grand passage située sur la commune de Billy-Montigny Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 7 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Commune de Vimy : Exemption temporaire à la contrainte de présence d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (Article 55 de la Loi SRU) Période Triennale 2026 - 2028 Décision prise à la majorité. (57 « pour », 0 « contre », 21 abstentions : le groupe communiste et républicain) |
| 8 | ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avenant n°2 au Programme d'Actions 2025 : Sécuriser les aides accordées par l'Anah et la CALL, garantir une rénovation du parc privé de qualité Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 9 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Comptes rendus annuels d'activités des concessions (CRAC) des réseaux de chaleur urbain de Lens et Liévin pour l'exercice 2024 Le Conseil a pris acte <i>Arrivée de Mme CORRE et Départ de M. TERLAT et Mme DEMEYERE</i> |
| 10 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Règlement intérieur de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin - Prise en compte des mises à jour de l'année 2025 Décision prise à la majorité. (77 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 11 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Rétrocession des bornes enterrées - remise en état du parc de bornes Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 12 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Appels à projet Collecte et Déchets abandonnés - Dépôt de deux dossiers de subvention auprès de CITEO Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 13 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Dispositif PSE – accompagnement des agriculteurs – convention de partenariat CALL/Campus Agro.Environnemental.62 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 14 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024 Service public de production d'eau potable Le Conseil a pris acte |
| 15 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024 Service public de distribution d'eau potable Le Conseil a pris acte |
| 16 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2024 - Service public d'assainissement Le Conseil a pris acte |
| 17 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2024 Le Conseil a pris acte |
| 18 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2024 Le Conseil a pris acte |
| 19 | DEVELOPPEMENT DURABLE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Modalités de déploiement sur le domaine public – Appel à Initiative Privée – Désignation du lauréat et approbation de la convention d'occupation du domaine public Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 20 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Accompagnement numérique du territoire - Lancement d'un appel à projets Décision prise à l'unanimité des votants. |

| N° | DESIGNATION |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention à l'association "Collectif Lens Emploi Solidarité (CLES)" - Accompagner le territoire avec la fin du support de Windows 10 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 22 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention à l'association "Les Amis de Mandela" - Projet : Accompagner le territoire avec la fin du support de Windows 10 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 23 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Renouvellement du label Pays d'art et d'histoire Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 24 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Fixation du montant de la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2025 au Musée du Louvre-Lens Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 25 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Attribution d'une subvention à l'association Artconnexion – Accompagnement d'un collectif d'anciens mineurs et de familles d'anciens mineurs pour la création d'une œuvre contemporaine Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 26 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies - édition 2026 Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 27 | DEVELOPPEMENT SOCIAL : Contractualisation avec les 4 jours de Dunkerque Organisation Décision prise à l'unanimité des votants. |
| <i>Arrivée de Mme RUSIN et Départ de M. BAUDE</i> | |
| 28 | RESSOURCES ET MOYENS : Convention de mandat pour la restructuration, rénovation et le réaménagement de la Ferme Alexandre à Villers au Bois Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 29 | RESSOURCES ET MOYENS : Avenant n°2 à la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 30 | RESSOURCES ET MOYENS : Liévin : Modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la commission ressources et moyens Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 31 | RESSOURCES ET MOYENS : Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (Stade Couvert Régional de Liévin, Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme et SAEM T62) Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 32 | RESSOURCES ET MOYENS : Révision des statuts du Syndicat Mixte Pour la Plateforme Multimodale de Dourges Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 33 | RESSOURCES ET MOYENS : Artois Mobilités : Rapport d'activité 2024 Le Conseil a pris acte |
| 34 | RESSOURCES ET MOYENS : Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62 - Rapport d'activité 2024 et rapport annuel des mandataires Le Conseil a pris acte |
| 35 | RESSOURCES ET MOYENS : Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme - Rapport d'activité 2024 Le Conseil a pris acte |
| 36 | RESSOURCES ET MOYENS : Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional - Rapport d'activité 2024 Le Conseil a pris acte |
| 37 | RESSOURCES ET MOYENS : SIZIAF : Rapport d'activité 2024 Le Conseil a pris acte |

| N° | DESIGNATION |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 38 | RESSOURCES ET MOYENS : Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais - Accompagnement à la gestion des archives Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 39 | RESSOURCES ET MOYENS : Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais - Conservation des archives numériques dans un système d'archivage électronique (SAE) Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 40 | RESSOURCES ET MOYENS : Mise en place d'un dispositif mutualisé de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail au bénéfice des communes membres Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 41 | RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission attractivité pour la Direction Développement Economique, Attractivité et Emploi Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 42 | RESSOURCES ET MOYENS : Création de deux postes permanents à temps complet identifiés au sein de la direction des ressources humaines - Poste de chargé de mission RH expert statutaire et discipline et poste de responsable recrutement, mobilité, GPEC Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 43 | RESSOURCES ET MOYENS : Création de deux postes non permanents à temps complet de géomaticien pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 44 | RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet de chargé de la qualité des espaces publics et voiries Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 45 | RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet de chef de projet bâtiment Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 46 | RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet de Chargé de la surveillance et de la conservation du patrimoine communautaire Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 47 | RESSOURCES ET MOYENS : Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – postes déjà présents au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 48 | RESSOURCES ET MOYENS : Modification du tableau des effectifs Poste de Directeur Général des Services - Actualisation du grade de recrutement Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 49 | RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 81 logements situés 44 et 45 rue Gustave Courbet à LENS Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU) |
| 50 | RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt AXENTIA- Acquisition en VEFA d'une résidence universitaire de 153 logements étudiants, Chemin de marquage à LIÉVIN Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU) |
| 51 | RESSOURCES ET MOYENS : Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 51 logements situés rue des Narcisses Résidence les Pinsons à MERICOURT Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 abstentions : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU) |
| 52 | RESSOURCES ET MOYENS : Apurement de certaines dépenses disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants. |

| N° | DESIGNATION |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 53 | RESSOURCES ET MOYENS : Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants. |
| 54 | RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 55 | RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 56 | RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Port Fluvial - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 57 | RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 58 | RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 59 | RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2025 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 60 | RESSOURCES ET MOYENS : Affectation du résultat 2024 consolidé du Budget Principal après intégration du budget annexe Développement Numérique clôturé Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 61 | RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) - Décision modificative n°1 / exercice 2025 - Nomenclature M4 / Budget annexe eau potable Décision prise à la majorité. (78 « pour », 2 « contre » : MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU, 0 « abstention ») |
| 62 | MOTION : REGRESSION DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE : CA COMMENCE A BIEN FAIRE ! Décision prise à l'unanimité des votants. |

M. ROBERT : Je vous invite à rejoindre vos places pour le début de cette séance de Conseil Communautaire.

Comme vous le savez peut-être, parce que l'information est tombée récemment, nous avons eu connaissance du décès de Serge POIX, élu à Angres, qui était conseiller communautaire et cet été nous avons eu également l'information du décès d'Yvon LEJEUNE, qui était également membre de notre assistance. Et donc, en hommage à nos deux collègues, je vais vous inviter à respecter une minute de recueillement avant de démarrer cette séance.

MINUTE DE SILENCE.

Je vous remercie.

Pour revenir à l'ordre du jour et à l'organisation de cette séance, le décès d'Yvon LEJEUNE appelle donc à la désignation d'un nouveau membre pour la commune de Liévin pour notre Conseil Communautaire, c'est Jacques BECQUET qui est donc installé dans ses fonctions. On le salue et lui souhaite la bienvenue.

La délibération n°2 est rapportée par Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Chers collègues, délibération classique sur le rapport 2024 du Port fluvial de Harnes. A noter que, globalement, le trafic est resté stable, 553 000 tonnes, une légère baisse d'environ 1% mais on sait bien que dans les mois qui arrivent, et dans les années également très proches, ce trafic devrait fortement augmenter puisqu'il y a un aménagement en cours sur 4 hectares qui devrait, effectivement, permettre l'accroissement considérablement du trafic de ce Port fluvial de Harnes.

M. ROBERT : Merci. On prend acte donc de la présentation de ce rapport, comme chaque année. Laurent enchaîne avec la délibération n°3.

M. DUPORGE : Délibération aussi classique, elle avait eu lieu l'année dernière. Il s'agit d'attribuer une subvention de 5 000 €, ce qui représente environ 12% du budget total de la manifestation sur le World Forum Artois. C'est un forum où l'on parle, où l'on met en valeur, plus exactement, les entreprises, le territoire qui innove en matière de mobilité et sur des sujets qui touchent à l'environnement, l'ecomobilité.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération suivante, c'est la 4, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui alors nous avons sur le Parc d'activités des Oiseaux à Loison-sous-Lens un petit morceau de terrain de 430 m² qui est compris dans l'emprise foncière d'un bassin de stockage, qui nous pose un peu de problème d'entretien d'ailleurs, et qui pourrait être vendu à un propriétaire qui jouxte cette parcelle et qui en ferait bon usage puisque lui n'a pas de terrain dans sa maison. Donc, ce serait un accord gagnant-gagnant mais pour cela il nous faut d'abord désaffecter et déclasser ce bout de terrain conformément à la réglementation.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération suivante, la 5, c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Je vous propose, aujourd'hui, d'examiner une délibération actant notre démission à l'AULA. Pour rappel, nous sommes adhérents à l'Agence d'Urbanisme depuis 2015, moyennant une cotisation pour cette année à hauteur de 439 810 €.

Je tiens à souligner que cette décision ne remet pas en cause le rôle, la qualité du travail, ni l'utilité de l'Agence, que je salue. Elle a su, depuis de nombreuses années, accompagner notre intercommunalité dans ses réflexions stratégiques et ses projets d'aménagement du territoire. Cependant, cette décision s'inscrit dans une volonté affirmée de renforcer notre autonomie stratégique et de consolider notre propre capacité d'ingénierie territoriale.

Depuis plusieurs années maintenant, nous avons engagé une transformation interne significative. Nous nous sommes dotés de moyens humains et logistiques, de compétences techniques renforcées, qui nous permettent aujourd'hui d'être plus réactifs, plus proches du terrain et plus adaptés aux spécificités locales qui caractérisent notre territoire. Cette évolution naturelle de notre organisation répond à un objectif simple : mieux servir nos communes membres et leurs habitants en étant au plus près de leurs attentes, en accompagnant concrètement leurs projets et en assurant une mise en œuvre efficace de notre projet de territoire.

Notre choix est donc cohérent avec cette dynamique, celle d'une communauté qui a gagné en maturité, en moyens et qui souhaite assumer pleinement la conduite de ses politiques territoriales.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter cette délibération en réaffirmant tout le respect que nous portons à l'Agence d'Urbanisme et en soulignant que cette décision marque une étape importante dans la consolidation de notre autonomie.

M. ROBERT : D'ailleurs nous avons adopté aussi, en Bureau, le versement de notre participation pour cette année. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération n°6, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Président. Cette délibération, mes chers collègues, a pour but de nous permettre de percevoir la contribution financière de la CAHC aux dépenses engendrées par l'aire de grand passage provisoire des gens du voyage, à la fois les frais d'installation et d'exploitation de notre aire de grand passage puisqu'il avait été décidé, initialement, que la CAHC y contribuerait à hauteur d'un tiers.

Il s'agit d'autoriser notre Président à signer les conventions financières qui permettront le rattrapage des exercices 2022, 2023 et 2024, ainsi que le paiement, bien sûr, de l'exercice en cours sur 2025.

C'est l'occasion pour nous, une fois encore, de remercier notre collègue, Maire de Billy-Montigny, et nos collègues de Billy-Montigny, puisque vous le savez, ils accueillent depuis ces dernières années l'aire de grand passage, ce qui nous permet de répondre à nos obligations qui sont celles du schéma départemental que nous avons récemment redélibéré mais aussi de pouvoir appliquer les procédures d'expulsion, les procédures administratives, ce qui nous permet de gagner du temps mais ce qui est un moindre coût pour les communes concernées. Merci Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La délibération suivante, toujours François.

M. LEMAIRE : Merci. Cette fois, il s'agit de reconduire un dispositif dont nous délibérons depuis 2017 pour permettre à la commune de Vimy d'être exemptée de l'amende qui s'applique aux communes qui sont dites « carencées », donc qui n'ont pas suffisamment de logements locatifs sociaux.

La commune affiche un taux de 17% pour une obligation de 20% à l'échelle de notre agglomération. La commune rentre dans les critères des lois égalité citoyenneté et 3DS, qui intègrent les notions d'isolement et de difficulté d'accès au bassin de vie et d'emploi. Je tiens à souligner que la commune porte actuellement des projets de construction de logements locatifs sociaux. Deux programmes, en l'occurrence, de 69 logements qui sont repris au titre de la programmation 2026-2027.

Il vous est proposé d'autoriser notre Président à solliciter cette demande d'exemption auprès du Préfet.

M. ROBERT : Merci. Vas-y Bernard.

M. BAUDE : Oui traditionnellement notre groupe n'est pas favorable à la demande d'exemption mais, bien évidemment, il nous faut considérer les efforts qui sont faits par la majorité actuelle, la presse l'a relayé. Donc nous ne sommes toujours pas favorables mais on considère les efforts donc on va s'abstenir.

M. ROBERT : Donc on met au vote. La délibération n°7. Vote pour ? Merci. Abstention ? C'est enregistré. Vote contre ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée. La délibération suivante, la 8, c'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Il s'agit de renforcer les règles du programme d'actions 2025 pour garantir le bon usage des fonds publics dans un premier temps mais aussi pour assurer des rénovations de qualité dans la mesure où c'est encore possible avec les règles qui n'arrêtent pas de changer actuellement. Enfin bref...

En tout cas, il semble utile et fort important que nous puissions, à travers les quelques règles supplémentaires que nous imposerons, renforcer l'action de la Communauté d'Agglomération en tant que délégataire mais aussi en tant que participant au financement des projets de rénovation des maisons.

Il s'agit de regarder ce que font les MAR, Mon Accompagnateur Rénov, ceux qui ont un label d'intervention, d'un contrôle plus approfondi, d'une préférence aussi pour ceux qui agissent localement et qui agissent avec les entreprises locales. D'abord sur le plan des déplacements, sur le plan des économies et sur le plan de l'écologie, ça n'est pas contestable et puis donc après se dire qu'il faut vraiment contrôler ces nouveaux Mon Accompagnateur Rénov qui arriveraient sur le marché rapidement.

Voilà les trois points qui sont essentiels dans cette amélioration du programme d'actions.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Bernard pour la 9.

M. BAUDE : Oui depuis que la CALL a pris cette compétence des réseaux de chaleur, il nous revient de demander à ceux qui en ont la responsabilité de présenter un rapport et la délibération vaut tout simplement pour acter le fait que le rapport nous a été donné et vous l'avez dans les documents.

M. ROBERT : On prend acte comme la délibération tout à l'heure sur le Port de Harnes. Pas de remarque ? C'est adopté. La suivante, la 10, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui, merci Président. Il s'agit de la prise en compte et la mise à jour pour l'année 2025 du règlement intérieur de collecte des déchets ménagers et assimilés. Pour mémoire, le marché a pris effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans. Les modifications se portent principalement sur l'actualisation du marché de collecte en cours.

La modification concerne la distribution des calendriers de collecte, la modification des règles de fourniture des conteneurs pour les logements collectifs et les entités autres que ménagers, la suppression des éléments sur la déchetterie suite à la création du règlement spécifique.

Il est donc proposé de mettre, le règlement de collecte, à jour et il rentrera en vigueur lors de sa publication Monsieur le Président.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je souhaite évidemment intervenir sur la question du service public qu'est la collecte de déchets car ce service illustre parfaitement, évidemment, le paradoxe actuel de notre agglomération, c'est-à-dire plus d'impôts pour moins de services publics.

En trois ans, les habitants de Lens-Liévin ont vu la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, donc la TEOM, grimper de manière significative, +2 points en 2021, +3 points supplémentaires en 2024. Au-delà d'une augmentation de 5 points qui représente une ponction directe sur le budget des familles, dans ce contexte d'inflation et de difficultés sociales, ce choix fiscal n'est pas anodin. Il touche tout le monde, sans distinction de revenus, c'est donc une fiscalité injuste et aveugle qui pèse proportionnellement plus lourd sur les foyers modestes.

Or, en parallèle, que constatons-nous ? La Communauté d'Agglo se détourne progressivement du ramassage en porte à porte, un service historique, accessible et égalitaire pour généraliser le système des bornes d'apport volontaire. Ces équipements, qui semblent, sur le papier, modernes, posent en réalité de multiples problèmes.

Ils sont inadaptés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Ils posent une question d'équité territoriale, certains habitants disposent encore du ramassage devant chez eux, d'autres doivent se débrouiller. Ils risquent de favoriser les incivilités, et c'est déjà le cas d'ailleurs, et les dépôts sauvages. Le règlement communautaire, lui-même, rappelle que tout dépôt aux pieds des bornes est considéré comme sauvage et passeable d'amende.

En résumé, on supprime une prestation pour imposer un système qui transfère la charge et la responsabilité de l'usager. Le règlement voté pour la période 2025-2027 précise bien cette orientation. Les encombrants ne sont plus collectés en porte à porte pour les pavillonnaires, il faut désormais prendre rendez-vous et seulement une fois par trimestre pour les plus de 70 ans et les personnes sans véhicule ou en incapacité physique. Les nouveaux logements doivent obligatoirement être équipés de bornes enterrées sauf dérogation, le compostage est encouragé mais uniquement pour ceux qui ont un jardin.

Autrement dit, on fragilise encore davantage les publics déjà vulnérables. Le service public qui devrait réduire les inégalités finalement les accentue. Cette réforme est défendue au nom de la modernisation et de la transition écologique mais la réalité est plus nuancée.

Sur le plan écologique, multiplier les trajets en voiture pour déposer ces déchets aux bornes augmentent les émissions de CO₂ et va à l'encontre de la sobriété énergétique. Sur le plan social, c'est une fracture territoriale et générationnelle. Jeunes actifs motorisés s'en sortiront mais les personnes âgées, les foyers modestes, les habitants sans mobilité seront durablement pénalisés.

Il y a donc une contradiction que nous devons mettre en lumière. Comment justifier que les habitants paient davantage d'impôts, si dans le même temps le service public est réduit, moins accessible et plus contraignant ? La hausse de la TEOM n'est pas illégitime en soi si elle est financée et si elle finance un service de meilleure qualité, plus équitable, plus durable. Mais, aujourd'hui, les habitants constatent l'inverse. Ils paient plus cher pour un service qui régresse.

Je lance donc deux questions. Premièrement, celle de la transparence, il faut je crois rendre public et détailler l'usage des recettes supplémentaires de la TEOM. Où va l'argent ? Quel investissement réel pour améliorer le service ? Deuxièmement, une concertation. Avant de supprimer le porte à porte au profit des bornes, il faut évaluer sérieusement les impacts sociaux et environnementaux, et associer les habitants, notamment les plus fragiles, à la décision.

Un service public digne de ce nom doit être juste, accessible et adapté à tous. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Nous avons le devoir, en tant qu'élu, de garantir que l'effort fiscal demandé aux habitants corresponde à un progrès réel et non à une régression masquée sous le terme de la modernisation.

M. ROBERT : Alors, on va répondre à vos questions, on va même en dire plus. Quand vous parlez de trajets en voiture, quand on regarde aujourd'hui le déploiement qui a été voté et choisi pour le déploiement des bornes de tri sélectif, on est à maximum 100 mètres de chaque habitation. Donc, on peut très bien y aller aussi à pieds. Il y a des dispositifs de collecte qui sont maintenus pour un public fragile là aussi.

Quand vous parlez de transparence, le rapport est présenté tous les ans. C'est le rapport sur le prix et la qualité de service, comme on le fait avec nos délégataires, c'est ce qui a été fait sur le port fluvial, c'est ce qui est fait de cette façon-là.

Après, il faut savoir la vérité des chiffres. Aujourd'hui, on a une augmentation de la TGAP, qui est votée dans le cadre du budget national, vous devez en savoir quelque chose, qui s'impacte sur les collectivités quand les déchets sont moins bien triés. Nous avons aussi encore des efforts de tri, collectivement, quand je dis « nous avons des efforts » c'est en tant que citoyen, collectivement à faire parce qu'en moyenne, quand on avait réalisé cette évolution, on avait 75% des déchets qui étaient dans la poubelle rouge qui n'avaient rien à y faire.

On était la première agglo de France à engager l'extension des consignes de tri, tout plastique, tout emballage pouvait passer dans la poubelle jaune. On a vu, on voit, on constate aujourd'hui, sur les bornes d'apport, une évolution du volume de déchets triés mais on voit aussi globalement une évolution du déchet rouge. Sur cette dernière année, sur 2024, la dernière année complète, on a 12% d'augmentation du volume mais dans le même temps on a 8,4% d'augmentation des coûts. Donc un moment, il faut bien les répercuter et retrouver l'activité correspondante. Ça, c'est ce qu'il y a dans le rapport donc je vous invite à aller le regarder. Là aussi, en toute transparence, il est accessible à tout à chacun, pas seulement aux élus communautaires, c'est sur les éléments qui sont mis à disposition sur le site ou sur les ensembles mis à la lecture publique de façon très transparente légalement dans ce Conseil Communautaire.

Et ce qu'évoquait Alain LHERBIER sur l'évolution de ce règlement intérieur, c'est aussi s'adapter aux nouvelles pratiques et aux évolutions du tri, l'engagement de l'agglomération sera rempli quand on enlèvera encore du tonnage à l'usine d'incinération. On a dû faire près de 20 millions d'euros d'investissement pour, encore une fois, améliorer l'incinérateur de Noyelles-sous-Lens. Ce n'est pas un défaut. Il faut aussi se satisfaire de cette évolution et de ces évolutions de normes parce qu'on est dans un tissu urbain mais dans le même temps on emmène encore beaucoup trop de déchets à l'incinérateur.

Collectivement, on a tous à jouer quelque chose et aujourd'hui, même si la TEOM évolue telle que vous l'évoquez, pour 1 € payé par chaque citoyen, l'agglo met également 1 €. Le coût de la collecte et du traitement des déchets représente le double de ce que chacun paye. Donc, on a tous un effort à faire pour aussi diminuer cette facture globale et l'effort passe par des petits gestes du quotidien qui auront des incidences directes, à la fois sur la santé publique parce qu'il y aura moins de camions qui passeront et on aura peut-être aussi moins de déplacements inutiles mais en même temps sur la question du tri et le recyclage des déchets parce que derrière il y a des filières. Vous avez Paprec, qui est chez nous, vous avez Oil Manufacturing qui est également chez nous. Tout ça, c'est un peu la partie vertueuse de l'élimination des déchets qui est réalisée.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Vas-y Alain.

M. LHERBIER : Je reviens sur la TEOM. Aujourd'hui, la TEOM, si vous regardez la TEOM moyenne dans le département, dans l'état, on est loin d'arriver au taux moyen. Donc, aujourd'hui, la TEOM on était à 6, on est arrivé à 10 mais je peux vous dire, qu'aujourd'hui, quand je regarde à côté, ils sont beaucoup plus élevés.

Et aussi, aujourd'hui, l'Etat nous met beaucoup d'objectifs. Sur le tri, on est obligé de respecter des pourcentages. Tout ça impacte beaucoup les changements, ça impacte aussi beaucoup la collecte. On est très bons et d'après les derniers résultats, on commence à voir tous les retours depuis 2017 où l'on a mis en place les déchèteries ou 2020 où l'on a mis l'extension du tri. Aujourd'hui, tout ça, on en voit, disons, les résultats et je peux vous dire que quand je regarde les derniers résultats de 2024, on peut être très contents de ce qu'on a fait.

M. ROBERT : Malgré tout, l'augmentation de la taxe, la TGAP, donc la taxe perçue par l'Etat, ce n'est pas une taxe que l'on perçoit, c'est une taxe qu'on paye, a été doublée en 5 ans. Donc vous voyez que, quelque part, il y a aussi ce contexte qui s'impose à nous. La délibération 10, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est enregistré, c'est adopté. La 11, toujours Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Cette délibération concerne la rétrocession des bornes enterrées pour la remise en état du parc des bornes. Il est proposé de faire évoluer le processus de rétrocession en actant le principe d'une reprise en l'état des bornes des bailleurs, des promoteurs au niveau des communes. Ceci, afin d'accélérer la remise en fonction des bornes du fait de l'inaction de certains propriétaires et du délai trop long de réparation induisant des problèmes récurrents de salubrité publique.

Les services ont estimé le besoin des remises en état à 40 bornes pour 2025 et 84 pour 2026. Les budgets correspondants ont été sollicités sur le budget 2025.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là aussi, quand c'est mal fait, on prend le relais parce qu'il y a aussi une uniformisation du matériel, des bornes en tant que telles, et on répond directement aussi au quotidien sur la collecte réalisée derrière. Pas de remarque ? C'est adopté. Alain toujours pour la 12.

M. LHERBIER : Dans le cadre du nouveau contrat 2025-2029 avec Citeo, encadrant le tri, la CALL souhaite déposer sa candidature à deux appels à projets sur la collecte et sur les déchets abandonnés.

Concernant l'AP collecte, il portera sur la qualité du tri, l'optimisation des performances de collecte, des plastiques, des métaux, du papier et du verre ainsi que la communication. Le dossier de pré-candidature a été déposé.

Concernant l'AP déchets abandonnés, il permettrait de financer le nettoiement des pieds de borne, corbeilles de rue et certains dépôts diffus. Citeo offre également un accompagnement d'experts, de retour d'expériences, un interlocuteur dédié, un outil d'aide à la décision et des soutiens financiers.

Pour les communes urbaines de plus de 5 000 habitants, la participation de Citeo pourrait être de 3,20 € par habitant et de 0,90 € pour les communes rurales. Les communes, ainsi que la CALL, devront chacune délibérer avec une convention de regroupement qui sera élaborée.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On va chercher l'argent là où il y en a aussi. Pas de remarque ? Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Oui Monsieur le Président, je suis extrêmement favorable à tout ce qui touche, effectivement, à la question du tri sélectif, qui est une thématique que je porte, personnellement en tout cas, comme une thématique importante.

Je voulais juste témoigner du fait que j'ai eu l'occasion d'aller à Bruxelles pendant les vacances au mois d'août avec une de mes filles pour un voyage pédagogique. J'ai redécouvert une ville où il n'y avait pas de tri sélectif. Il y avait que des sacs plastique dans la rue. Je vous assure que ça fait vraiment un vrai changement de ne plus voir de sacs plastique dans la commune. Je voulais juste témoigner, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. Pas de demande de vote sur la délibération 12 ? C'est adopté. Merci. La 13, c'est Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Merci Monsieur le Président. La 13, il s'agit du dispositif PSE. Ce n'est pas le Plan de Sauvegarde à l'Emploi, c'est le Paiement pour Services Environnementaux. Il s'agit d'approuver un partenariat avec Campus Agro Environnemental 62 et la CALL ayant pour objet un partage de connaissances entre Campus et les exploitants agricoles du territoire de la CALL dans le cadre du dispositif PSE pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction dans les conditions définies par la convention afférente. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer cette dite convention.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 14, toujours Pierre.

M. SENECHAL : Monsieur le Président, si vous le voulez bien, on va pouvoir faire ensemble la 14, la 15 et la 16 puisqu'il s'agit des rapports annuels du délégataire qui concernent le service de production d'eau, le service de distribution d'eau et le service d'assainissement.

Je ne doute pas que vous les ayez tous lus. On peut faire une interrogation écrite, pas de problème. Pas de question ?

M. ROBERT : On prend acte de cette présentation, en tout cas de cette production dans le dossier du Conseil. Pas de remarque ? Pierre toujours, la 17.

M. SENECHAL : Alors, la 17 et la 18, si vous voulez Monsieur le Président, il s'agit des RPQS de l'eau potable et de l'assainissement. La même chose, des rapports intéressants que vous avez bien entendu tous lus.

M. ROBERT : On va noter quand même que le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis une dizaine d'années.

M. SENECHAL : Oui, ça c'est une légende urbaine. Tous les ans, tous les jours, on me dit que, surtout depuis qu'on est passé à CALLEO, le prix de l'eau a augmenté, l'eau est de moins bonne qualité mais rien n'a changé.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. J'attendais justement cette délibération pour pouvoir évoquer l'ensemble de ces délibérations.

Dans un premier temps, reconnaissons des points positifs. Oui, ça arrive. La qualité microbiologique de l'eau est excellente, 100% de conformité. C'est un résultat qui n'est pas anodin et qui témoigne du sérieux du suivi. Le rendement du réseau est également remarquable, près de 99%, quand la moyenne nationale plafonne autour de 80%. Cela veut dire que l'eau qui est prélevée arrive réellement jusqu'au robinet sans se perdre massivement dans les fuites. C'est une performance qui mérite d'être saluée.

Les investissements réalisés, qu'il s'agisse de renouvellement de pompes, d'analyseurs, de sécurisation des sites ou des chantiers de réhabilitation des réseaux sont bien réels.

Je veux aussi souligner la mobilisation de nos agriculteurs dans le cadre du Contrat d'Action pour la Ressource en Eau qui marque une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver nos ressources.

Mais, venons-en maintenant aux points qui posent problème. Le premier paradoxe est celui des volumes. Nous constatons, année après année, une baisse de la consommation d'eau. C'est vrai à l'échelle nationale et c'est vrai aussi sur notre territoire. 11,5 millions de m³ mis en distribution en 2023 contre 11,3 millions en 2024. Les volumes d'eau vendus reculent également. Cette sobriété est plutôt une bonne nouvelle, surtout dans un contexte de dérèglement climatique et de rareté croissante de la ressource.

Mais ce qui est une bonne nouvelle pour la planète devient une mauvaise nouvelle pour la facture des ménages car malgré la baisse des volumes, malgré une baisse de la consommation énergétique, les factures, elles, augmentent. Pour un foyer type consommant 120m³, la facture TTC passe de 355,90 € en 2024 à 361,89 €. C'est une hausse de 1,68%. Le prix au m³ passe donc de 2,97 à 3,02 € et dans un contexte d'inflation et de difficultés sociales croissantes, cela pèse concrètement sur le pouvoir d'achat de nos habitants. D'ailleurs, exactement comme la TEOM.

Deuxième problème, le renouvellement du réseau. Le rapport de Veolia affiche un taux de renouvellement de 0%. Le RPQS de la CALL indique, lui, 0,39%. Cela signifie que si nous restons sur ce rythme, il faudrait plus de 250 à 300 ans pour renouveler l'ensemble de notre patrimoine. Or, nous le savons tous, nos réseaux vieillissent, des efforts existent mais ils sont encore marginaux par rapport à l'ampleur du défi. Nous prenons donc le risque de reporter sur les générations futures des coûts qui seront beaucoup plus lourds.

Troisième problème, la perception des usagers. Le taux de satisfaction globale stagne à 80%, ce qui est quand même pas mal, reconnaissions-le. Mais, quand on regarde en détail, deux éléments ressortent : la qualité perçue de l'eau et surtout le prix. A peine plus d'un usager sur deux considère que le prix est correct. Cela devrait donc vous interroger collectivement car nous savons que l'eau est un bien vital, qu'elle est financée directement par les factures des usagers et que toute hausse, même marginale, est ressentie durablement.

Alors, chers collègues, nous devons poser la question politique de fond. Peut-on accepter, qu'avec une consommation en baisse, une efficacité énergétique améliorée et un rendement de réseau excellent, la facture continue quand même de grimper ? Cela révèle une contradiction structurelle de notre modèle économique. Plus nous appelons à la sobriété, plus nous risquons de fragiliser l'équilibre financier du service et plus les usagers paient cher.

En clair, et comme pour la TEOM, on demande aux habitants de faire des efforts et on les fait payer pour faire moins d'efforts.

M. ROBERT : Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Monsieur CLAVET, je vais essayer, tenter, de vous répondre. J'ai envie de dire que si nous avions sous les yeux le contrat du délégataire de service, vous savez qu'il s'est engagé à un renouvellement de canalisation. Vous connaissez les chiffres, c'est dans le contrat. Maintenant, il a 5 années ou 6 années pour le faire.

Donc, je ne peux pas vous laisser dire que notre contrat a pour but de faire porter aux générations futures ce que nous ne voulons pas faire. Non, il y a des décisions qui ont été prises dans ce contrat et un certain nombre de kilomètres de canalisations qui seront renouvelées. Je ne suis pas en train de vous dire qu'on va tout faire, ce n'est pas possible mais je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne fait rien.

Ensuite, vous parlez de la facture d'eau mais vous ne parlez que de l'eau. Il n'y a pas que l'eau, il y a l'assainissement dans tout ça. C'est la facture totale qui n'augmente pas. Il faut mettre les deux en corrélation. Et puis, Monsieur CLAVET, il y a aussi des ouvrages structurants à réaliser. Je prends, par exemple, le bassin Hoche, qui nous a coûté quand même beaucoup d'argent et donc je pense que face à ça il faut aussi mettre les dépenses que nous réalisons, les dépenses en infrastructure et les dépenses en fonctionnement.

Je constate que vous nous avez fait grâce de quelques points positifs mais je pense quand même que les points négatifs que vous soulevez sont un peu fallacieux.

M. ROBERT : Juste pour compléter et en même temps pour résumer, pour être sûr que j'ai bien compris. Donc, notre réseau est très bon mais il faut quand même changer les tuyaux. C'est un peu ça. On n'a pas de perte mais on doit changer les tuyaux. Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Moi aussi, Monsieur le Président, je suis comme vous, j'essaie de bien comprendre l'équation économique qui a été présentée. Baisse de la consommation, hausse de l'efficacité donc, ce sont les points très positifs et on voit les factures qui augmentent.

Imaginons que nous ayons une hausse de la consommation et une baisse d'efficacité, je ne vous raconte pas le prix des factures qui auraient, non pas augmenté, mais explosé. Donc, je trouve que, plutôt, l'effort est tenu. Je comprends qu'il y a une difficulté sur l'eau. C'est quelque chose qui va certainement manquer dans les prochaines années et les prochaines décennies. Le partage des eaux entre le bassin de Lens et de Lille par exemple, mais je trouve, en tout cas, que l'orientation qui a été prise me semble plutôt correcte.

Je voudrais rajouter qu'il fut une époque où j'étais en responsabilité dans une mairie, où j'avais les rapports de la qualité de l'eau, on voyait que de temps en temps il y avait de l'atrazine. C'est un polluant utilisé à l'époque. Je ne sais plus si c'était par l'agriculture ou si c'était issu de la grande guerre. On sait que les obus continuent à polluer la nappe. C'était quand même des produits tellement forts qu'on déconseillait aux femmes enceintes de boire l'eau du robinet.

Donc, là on a plutôt quand même des efforts qui sont faits sur le fond. D'ailleurs qui ont été soulignés par Monsieur CLAVET.

M. SENECHAL : Juste une seconde, ça me permettra, moi, de remercier l'ensemble des services qui travaillent sur l'eau et l'assainissement, leur directeur Monsieur Gaëtan BOYER. Franchement, pour vivre avec eux maintenant depuis pratiquement 6 ans, ils font un boulot remarquable, ils sont très sollicités et c'est un plaisir de travailler avec eux.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On s'associe et on regarde aussi à ce qui est visible dans les châteaux d'eau, il y a tout ce qui ne se voit pas en dessous et puis derrière il y a toutes les interconnexions qui, notamment, ont permis à une ou deux communes de notre agglomération de ne pas être sans eau l'année dernière. Donc, il faut aussi regarder ce qui a été fait dans la concrétisation et aujourd'hui dans le rapport qui est peut-être un peu réducteur dans la présentation.

On prend acte des délibérations 17 et 18. La 19, Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Merci Monsieur le Président. Si vous m'y autorisez, je vais replacer ce projet de délibération dans sa temporalité. Le 14 décembre 2023, une délibération du Conseil Communautaire sur la prise de compétence IRVE avait été actée. Le 18 avril 2024, un arrêté préfectoral portant extension des compétences et adoption des nouveaux statuts de la CALL. Le 27 août 2024, l'approbation du SDIRVE par la préfecture. A la suite de ça, une concertation avec les communes a été menée à l'automne 2024 afin d'exposer le contexte et expliquer la démarche de déploiement des IRVE sur l'ensemble du territoire.

Dans notre séance du 2 octobre, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'un appel à initiative privée. Cet AIP a été lancé le 4 mars, 6 offres ont été reçues et analysées. Les auditions des trois premiers candidats ont été organisées le 23 juin en vue de désigner le lauréat, objet de la présente délibération. A la suite, le déploiement des 160 points de charge minimum, s'échelonnant de l'automne 2025 à l'automne 2027.

L'analyse de ces 6 offres a permis de retenir l'offre d'Ivizia comme la plus avantageuse pour le territoire. Celle-ci présente, en effet, un niveau d'engagement et de qualité de services élevés, une très bonne stratégie de déploiement, une prudence et un réalisme au niveau de son modèle économique et une très forte expérience dans les IRVE. Elle se distingue par la robustesse économique de son plan d'action visant le déploiement de 208 points de charge sur une centaine de stations avec un minimum d'une borne par commune.

Donc, l'objet final de cette délibération, Monsieur le Président, consiste à approuver la désignation du lauréat suite à l'AIP, à savoir la société Ivizia, bien sûr à approuver le modèle de convention d'occupation du domaine public et autoriser vous-même à signer toutes les conventions d'occupation de domaine public relatives aux points de charge déployés sur l'ensemble des communes pendant 2 ans, ses avenants et tout document s'y rapportant. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. Daniel KRUSZKA pour la délibération n°20.

M. KRUSZKA : Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les élus, comme vous le savez, délibération relative à l'accompagnement numérique du territoire. L'agglomération a adopté sa feuille de route numérique avec notamment 4 axes identifiés.

Parmi ces 4 axes, l'inclusion numérique territoriale. A ce titre, la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner financièrement les associations de son territoire pour permettre de lutter contre la fracture numérique, d'où cet appel à projets pour soutenir des actions concernant deux sujets : l'accompagnement des publics jeunes éloignés du numérique et difficiles à capter via la pratique ludique et d'autre part les usages responsables du smartphone à destination plus particulièrement des seniors.

Le budget global alloué à l'appel à projets serait de 3 000 € avec pour chaque action un budget maximum de 2 000 € et dans la limite d'un maximum par action de 50%. Donc, l'objectif de cette délibération vise à autoriser le Président au lancement de cet appel à projets.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Toujours Daniel pour les 21 et 22 en même temps.

M. KRUSZKA : Toujours dans le contexte de la fin annoncée du support de Windows 10 en octobre 2025, ce mois-ci, de nombreux particuliers vont se retrouver avec du matériel informatique considéré comme obsolète par les standards commerciaux alors qu'il reste pleinement fonctionnel.

L'association Collectif Lens Emploi Solidarité souhaite mettre en place un programme de collecte, de reconditionnement et de redistribution de matériel informatique auprès des habitants du territoire. L'objectif étant de favoriser l'inclusion numérique, réduire les déchets électroniques et aussi promouvoir les logiciels libres. Pour assurer ce succès, l'association sollicite une subvention qui permettrait, à la fois de financer les outils et composants nécessaires au reconditionnement en question, acquérir un peu de matériel complémentaire et enfin, sensibiliser les habitants, organiser des ateliers d'initiation liés à l'informatique libre notamment, ateliers d'initiation Linux...

Donc, l'objectif de cette délibération est d'allouer une subvention pour le projet de reconditionnement informatique à l'association lensoise d'un montant de 5 000 € pour soutenir le projet ainsi évoqué.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? On continue, la même chose, la 22, Daniel.

M. KRUSZKA : Pour compléter la délibération précédente, toujours dans le cadre de la lutte contre l'obssolescence des équipements numériques actuellement sous licence Windows 10. L'association Les Amis de Mandela souhaite organiser une série d'ateliers. Ateliers conçus pour être accessibles à la fois à tous, quel que soit le niveau de compétences initial des participants, animés par des professionnels dans le domaine des logiciels libres et de l'information. Ateliers, donc, qui s'adressent à tous, tout public, mais également pour tous, y compris donc les personnes en situation de handicap sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Cette délibération vise donc à allouer cette subvention pour le projet de sensibilisation et la sécurité informatique sur le territoire du pays de Lens de l'association Les Amis de Mandela d'un montant de 5 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté également.

La délibération n°23. Vous savez qu'on a le label Pays d'Art et d'Histoire depuis quelques dizaines d'années maintenant, et donc il vous est proposé dans cette délibération pour la période 2025-2035 de déposer notre candidature pour renouveler ce label auprès des services de l'Etat. Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est adopté.

La 24 vise à confirmer, à la demande des services de l'Etat là aussi, notre participation au Louvre Lens qui s'élève à 1 248 980 € telle que nous l'avions envisagé dans le budget, soit 10% du montant total du budget de l'EPCC. Vous l'avez peut-être vu aujourd'hui, on se fait aussi repérer même à l'échelle mondiale, avec le New-York Times qui a encore souligné l'engagement, quelque part, du territoire parce que le Louvre est pris comme une étape de tout voyageur qui doit venir en France en faisant un crochet de Paris vers Lens. Certains le font assez souvent. Et donc, du coup de confirmer aujourd'hui cette participation à hauteur de près de 1,3 million. Il faut aussi mettre en perspective par rapport à l'engagement qui est le même au niveau du Département sur les 10% et de la Région qui apporte 80% du financement de cet établissement public. Pas de remarque ? C'est adopté.

La délibération suivante, vous avez entendu parler de l'initiative portée par Maurice DUPONT, qui vise à créer une œuvre en hommage aux mineurs silicosés, là aussi en lien avec le Louvre Lens, parce que la question était de pouvoir exposer cette œuvre dans le musée du Louvre. Et donc, c'est de pouvoir candidater sur un appel à projets et donc de pouvoir réaliser cet appel à projets avec Artconnexion. Donc la délibération, sur un budget de 30 000 € vise à accorder une contribution à hauteur de 10 000 €. Le reste étant apporté également par la Région Hauts-de-France et le Louvre Lens. Pas de remarque ? C'est adopté.

Enfin, la dernière, vous savez qu'on est engagé sur une période triennale avec le Festival Cinécomédies et donc la délibération vise à, dans le cadre de notre engagement sur 3 ans, acter notre participation annuelle à hauteur de 100 000 € pour un budget qui s'élève à 313 000 € au total. Pas de remarque ? C'est adopté.

Je passe la parole à Laurent POISSANT pour la 27.

M. POISSANT : Merci Président. Bonsoir chers collègues. C'est le renouvellement de la contractualisation avec l'association Les 4 jours de Dunkerque. Rappelez-vous, par délibération de 2022 on avait approuvé le passage des 4 jours de Dunkerque entre 2023 et 2025, soit une ville de départ, une ville d'arrivée. Ainsi, Avion et Mazingarbe, étaient respectivement villes de départ en 2023 et 2024. Puis, en 2025, Lens avait été ville d'arrivée.

Afin que cet évènement perdure sur notre agglomération, il est proposé de renouveler cette contractualisation avec Les 4 jours de Dunkerque Organisation pour les 5 prochaines années donc de 2026 à 2030. Comprenant les contraintes de l'association de proposer des parcours sans cesse renouvelés sur l'ensemble des 5 départements des Hauts-de-France, il est attendu de ce partenariat que durant les 5 prochaines années une commune de la CALL soit ville de départ ou ville d'arrivée au moins sur 3 éditions et qu'un maximum de communes de l'agglo soient traversées avec ou sans ville de départ ou d'arrivée.

Il est prévu que l'agglo inscrira les budgets correspondants si l'une des villes est choisie ville de départ ou ville d'arrivée, charge à la commune choisie d'apporter l'aide logistique. Pour rappel, une ville de départ c'est 35 000 € et une ville d'arrivée 45 000 €.

L'objectif de ce renouvellement de partenariat avec notre agglomération vise donc à contractualiser avec l'association pour les années 2025 à 2030.

M. ROBERT : Merci Laurent. On voit aussi tout le succès populaire du cyclisme avec les évènements qu'on a eu tout au long de l'année.

On arrive au bout de cette année un peu exceptionnelle, à la fois avec les championnats du monde, le Tour de France, les 4 jours de Dunkerque, le run and bike que l'on a eu aussi sur notre territoire et on a eu l'occasion hier de remettre aussi des prix avec Laurent pour des citoyens qui se sont engagés et qui ont bougé aussi au cours de l'année avec des déplacements à vélo pour le lauréat qui a atteint plus de 850 km sur deux mois et demi. Donc ça peut aussi inciter à faire un changement de mentalité, un changement de mode de déplacement.

Pour la délibération 27, c'est adopté. On enchaîne avec la 28, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre de la mutualisation, vous connaissez notre engagement dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement des projets communaux. Et bien, notre service commun de la transition durable et d'aide aux communes, et c'est dans ce cadre que la commune de Villers-au-Bois a souhaité nous confier le mandat de maîtrise d'ouvrage pour donner une nouvelle vie à la ferme Alexandre et faire de ce site un véritable cœur de village ouvert et accueillant.

Concrètement, le projet à Villers-au-Bois, une bibliothèque-médiathèque capable d'accueillir les scolaires, les jeunes et les associations, un tiers-lieu pour des réunions, les petites manifestations pour la vie associative, une maison d'assistante maternelle ou une crèche et des espaces extérieurs pensés pour la rencontre, des échanges.

Donc un beau projet à Villers-au-Bois. Il s'agit d'un investissement important, 2 400 000 € TTC, soit environ 600 000 € pour les travaux. Le mandat de maîtrise d'ouvrage qui nous est confié est de 36 mois et la participation financière spécifique de la commune s'élève à 37 620 €, soit 12 540 € par an pendant 3 ans.

Voilà pour cette délibération qui consiste à vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention de mandat.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On a un exemple concret du choix qu'on a opéré pour internaliser certaines compétences pour se mettre à disposition des communes. On l'a sur certains sujets structurants mais on voit aussi que dans certaines communes, la ressource humaine n'étant pas forcément mobilisable, c'est aussi le rôle de l'agglo, donc, dans cette délibération d'accompagner un projet structurant à l'échelle de la commune.

Madame le Maire de Villers-au-Bois.

Mme DOUTREMEPUICH : Effectivement, je remercie les services de la CALL, qui, même avant la signature de cette délibération, ont entamé les travaux d'accompagnement sur, je dirais, un projet qui est assez complexe puisqu'on garde le bâti et il faut le rénover. Ça demande d'énormes diagnostics de tout genre et la commune aurait été bien incapable de gérer ça toute seule. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On enchaîne, toujours André, la 29.

M. KUCHCINSKI : Toujours dans le même domaine, toujours au titre du service commun de la transition durable et d'aide aux communes. C'est la ville de Loos-en-Gohelle qui nous a confié la maîtrise d'ouvrage de la rénovation énergétique de la salle polyvalente Caullet, et ce projet n'est pas une simple réfection de la toiture. Le projet a évolué. C'est une réhabilitation globale, intégrant des améliorations structurelles, acoustiques et énergétiques pour offrir aux habitants un équipement plus confortable, plus économique en énergie et durable pour les décennies à venir.

Les études menées ces derniers mois ont mis en lumière des exigences techniques et réglementaires supplémentaires qui influent, bien sûr, sur le coût des travaux qui est donc réévalué à 1 200 000 € HT portant le coût total de l'opération à 1 800 000 € TTC.

Il convient donc de signer un avenant à ladite convention de mandat, de lancer la consultation des entreprises sous forme d'allotissement pour assurer la meilleure coordination du chantier et maintenir un calendrier clair, un mandat de 36 mois environ et 8 mois de travaux.

A noter que la participation spécifique de la commune au service commun est fixée à 27 225 € répartis sur 3 ans. Cette délibération consiste à vous autoriser, Monsieur le Président, à signer l'avenant, à signer également les marchés de travaux.

M. ROBERT : Merci beaucoup. De la même façon, c'est adopté. On continue. La 30, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Mesdames, messieurs, chers collègues, cette délibération consiste en la modification de la désignation d'un conseiller communautaire au sein de la Commission Ressources et Moyens. Dans la suite de l'installation de Monsieur Jacques BECQUET, à qui on souhaite la bienvenue, bienvenue Jacques, comme conseiller communautaire de Liévin, il y a lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances. Ce dernier siégera donc au sein de la Commission Ressources et Moyens.

M. ROBERT : Merci. La 31, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Représentants à divers organismes. Il y a lieu de modifier notre représentation à divers organismes, à savoir, Comité Syndical de l'Arena Stade Couvert Régional et de désigner Monsieur Pierre SENECHAL comme titulaire, Office de Tourisme de Lens-Liévin Hénin-Carvin de désigner Jean-Marie ALEXANDRE comme titulaire et la SAEM Territoires 62 de désigner Monsieur Nicolas GODART.

M. ROBERT : Merci. Là aussi c'est entériné. La 32, Christian.

M. PEDOWSKI : La 32, révision des statuts du Syndicat Mixte pour la Plateforme Multimodale de Dourges. Le Syndicat Mixte pour la Plateforme de Dourges se trouve confronté à des évolutions économiques et organisationnelles majeures qui impactent directement sa fiscalité et ses recettes. Ces changements résultent, d'une part des évolutions de la fiscalité locale dont les impacts se font sentir à l'échelle nationale, d'autre part la SPL Delta 3 a constaté des taux de commercialisation élevés, des entreprises logistiques disponibles, ce qui, tout en étant une bonne nouvelle sur le plan économique, affecte également la fiscalité du territoire et les recettes du syndicat.

En outre, la récente transformation du régime de gestion du terminal multimodal, qui a été confié en délégation de service public à un gestionnaire d'infrastructure, a des répercussions directes sur l'organisation du syndicat mixte tant sur le plan financier qu'opérationnel.

Face à ces nouvelles réalités, il est apparu indispensable de réviser les modalités de financement du syndicat mixte. Cette révision vise à rendre le fonctionnement du syndicat et la réalisation de ces projets plus cohérents avec les enjeux économiques actuels et ce afin de garantir leur viabilité, leur succès dans les années à venir.

Il s'agit donc d'approuver ces nouveaux statuts révisés Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 33 à 37, on prend acte Christian.

M. PEDOWSKI : Oui tout à fait. Ce sont les rapports d'activités 2024. Ces délibérations visent donc à prendre acte des rapports d'activités suivants : Artois Mobilités, SAEM Territoires 62, l'Office de Tourisme, le Syndicat Mixte de l'Arena Stade Couvert et enfin le SIZIAF.

M. ROBERT : Merci. On enchaîne, la 38, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : La 38, c'est la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais. C'est un accompagnement à la gestion des archives. Le Code du patrimoine impose aux collectivités la conservation et la mise en valeur de leurs archives. Le Code général des collectivités territoriales précise que nous devons en assumer les frais. Enfin, la responsabilité civile et pénale de la tenue de ces archives incombe directement au Président.

Autrement dit, il s'agit d'une obligation légale mais aussi d'un enjeu, un enjeu de crédibilité et de transparence. Or, l'état des lieux est préoccupant. 731 mètres linéaires de documents en papier sont aujourd'hui en attente de reclassement. Les recherches sont complexes. Une simple demande peut mobiliser jusqu'à une demi-journée et ce sans garantie de résultat.

Parallèlement, notre archiviste est pleinement engagée dans la mise en œuvre de l'archivage électronique, ce qui réduit fortement le temps consacré au traitement du papier.

Pour sécuriser notre position et rattraper ce retard, il est proposé de nous appuyer sur une compétence reconnue, à savoir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais via une convention qui permettra un état des lieux gratuit pour évaluer précisément nos besoins. Puis, si nous le décidons une prestation de tri et de placement des archives papier au tarif de 42 €/H.

Cet accord nous offre trois garanties majeures. Une sécurité juridique, nous respectons pleinement nos obligations légales. Une efficacité, nos services gagneront un temps précieux pour retrouver l'information. Et enfin, une modernisation, notre archiviste pourra se consacrer au déploiement de l'archivage numérique.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Une bonne coopération à ce niveau-là. On continue, la 39 Christian.

M. PEDOWSKI : Ici, c'est la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais également, conservation des archives numériques dans un système d'archivage électronique. La conservation de nos archives n'est pas un sujet purement administratif, c'est un enjeu de responsabilité politique et de bonne gouvernance. La loi nous confie la garde de l'ensemble de nos archives, qu'elles soient papier ou numériques et fait du Président le garant de leur intégrité.

Nous devons donc à la fois protéger notre mémoire collective et sécuriser notre collectivité. Aujourd'hui, les volumes de données numériques augmentent et les exigences légales se renforcent. Il nous faut une solution fiable, pérenne et conforme aux normes les plus strictes.

C'est pourquoi, il est proposé d'adhérer au service de tiers archivage numérique, SESAM, mis en place par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais en partenariat avec le Centre de Gestion du Nord. Ce dispositif agréé par l'Etat est certifié NF461, garantit la conservation, la traçabilité et la confidentialité de nos archives. Il nous permet d'assurer l'accès à long terme à nos documents tout en maîtrisant les coûts grâce à une mutualisation avec d'autres collectivités.

Le coût annuel forfaitaire est de 9 450 € TTC. Une dépense déjà prévue dans le budget 2025. Pour ce prix, nous bénéficions d'un service sécurisé, reconnu par les Archives de France et nous évitons de devoir construire en interne une infrastructure coûteuse et complexe.

M. ROBERT : Merci. On continue, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Mise en place cette fois-ci d'un dispositif mutualisé de formations en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Ces derniers temps, a été engagée une dynamique de coopération renforcée en matière de ressources humaines, notamment à travers le Club RH. Ces échanges réguliers entre les responsables RH des communes ont mis en lumière un besoin de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Ce besoin a pris de l'ampleur et il est devenu nécessaire de proposer une réponse coordonnée et mutualisée. Aussi, afin de répondre à ces besoins croissants, il est souhaité d'aller plus loin en mettant en place, à partir de cette année, un dispositif mutualisé de formations spécifiquement dédiées à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de notre plan de formation mutualisé mis en place en 2017, en collaboration avec le CNFPT et qui a déjà permis à de nombreuses communes de bénéficier de formations adaptées aux besoins des agents territoriaux. Le dispositif proposé repose sur deux volets complémentaires.

Des formations internes, dispensées directement par des agents qualifiés de la Communauté d'Agglomération. Ces formations porteront sur des sujets essentiels tels que la sécurité incendie, la manipulation des extincteurs, procédures d'évacuation, les gestes qui sauvent, la prévention des risques liés au travail sur écran, l'habilitation électrique, etc. Ces formations internes permettront de capitaliser sur l'expertise de nos propres agents tout en offrant des coûts de formation réduits.

Des formations externes, organisées par le biais d'achats mutualisés. Ce volet permettra de proposer des formations spécialisées à des prix avantageux pour des certifications comme le CACES, le SIAP ou encore l'HACCP, le permis feu ou encore l'utilisation des EPI.

Grâce à cette approche collective, nous pourrons réduire les coûts et faciliter l'accès de nos communes à des prestations de qualité. L'un des principaux objectifs de ce dispositif est de garantir une accessibilité maximale tout en permettant à chaque commune de participer selon ses besoins. L'adhésion à ce dispositif ne donnera lieu à aucune contribution financière obligatoire mais des frais de participation pourront être appliqués, principalement pour les formations nécessitant des prestataires externes. Ces modalités seront clairement définies dans la convention-cadre.

Chaque commune pourra, selon ses besoins, désigner ses agents à former, suivre le calendrier des formations et participer activement aux réunions de coordination. Cette approche flexible et personnalisée permettra à chaque collectivité de bénéficier d'une offre de formation qui lui correspond précisément. Un Comité de suivi sera créé pour assurer le bon fonctionnement de ce dispositif. Ce Comité aura pour mission de piloter les actions, de réaliser un bilan annuel et de veiller à l'évolution des formations proposées en tenant compte des retours des communes participantes. Cette gouvernance partagée garantira la transparence et l'efficacité de la démarche.

Ce dispositif n'est pas seulement une réponse à une nécessité organisationnelle. Il s'agit avant tout d'un investissement dans la sécurité, la santé et le bien-être des agents territoriaux. Chaque formation dispensée contribuera à créer un environnement de travail plus sûr et à prévenir les risques professionnels, ce qui est fondamental pour garantir une qualité de service public optimale.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne avec la 41.

M. PEDOWSKI : Si vous le voulez bien, de la 41 à la 43 Monsieur le Président. Créations de poste. En raison de la montée en puissance de notre agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit.

Un chargé de mission développement économique, un chargé de mission ressources humaines expert statutaire et discipline et un responsable recrutement mobilité GPEC. Ce sont des évolutions de postes dans le cadre de la promotion interne et requalification de ces derniers qui n'ont jamais été créés par délibération. Deux postes de géomaticien, à noter que ce sont des créations de poste faisant suite à une réorganisation à mettre en œuvre suite à notre retrait de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois. Ce sont des contrats de projet de 36 mois.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne, la 44, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : 44 à 46, si vous m'en donnez l'autorisation Monsieur le Président. Actualisation de postes dans le cadre de la régularisation du tableau des effectifs. Il est proposé de créer deux emplois permanents à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires. Ces postes concernent un technicien en charge de la qualité des espaces publics et voiries, un chef de projet bâtiment et un chargé de surveillance et de la conservation du patrimoine arboré.

Ces emplois, déjà identifiés dans l'organigramme, n'avaient pas encore été formellement créés par délibération. Il s'agit donc d'une mise en conformité administrative Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 47, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui Monsieur le Président. Modification des délibérations relatives à différents postes déjà identifiés au sein de nos services. Il s'agit là d'une délibération d'ajustement technique mais essentielle pour garantir l'efficacité de notre action publique. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux postes mais de mettre à jour le cadre juridique de postes déjà approuvés par le Conseil.

Concrètement, nous adoptons nos délibérations pour permettre, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, de pouvoir recourir à un agent contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable au lieu d'un an. La durée totale pourra atteindre 6 ans dans le strict respect des règles de la fonction publique.

Ce changement, recommandé par le contrôle de légalité, nous donne davantage de souplesse et surtout de réactivité pour pourvoir des postes parfois difficiles à recruter dans des domaines pourtant essentiels qu'il s'agisse de la commande publique, de la prévention des déchets, du développement économique et du numérique. C'est une évolution qui sécurise, là encore, juridiquement nos pratiques et qui renforce notre capacité à faire face aux besoins des services tout en respectant les principes d'égal accès à l'emploi public.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Et la dernière, Christian, de ce long marathon, la 48.

M. PEDOWSKI : Effectivement, ce sera la dernière en ce qui me concerne, modification du tableau des effectifs, poste de Directeur Général des Services, actualisation du grade de recrutement.

Cette délibération vise à modifier la délibération D5 du 23 septembre 2011 à propos du poste de Directeur Général des Services relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux. Il s'agit, ici, Monsieur le Président, tout simplement d'une actualisation.

M. ROBERT : Parfait. Pas de remarque ? Merci et bravo Christian. Ça a tenu la distance, il a fait la moitié du Conseil à lui tout seul. Et pour le dernier quart, c'est Jean-Marie ALEXANDRE pour la 49.

M. ALEXANDRE : Il s'agit des garanties d'emprunt. C'est assez traditionnel. Opération de réhabilitation de 80 logements situés 44 et 45 rue Gustave Courbet à Lens. Il nous est demandé, par Pas-de-Calais Habitat, de donner notre garantie d'emprunt pour réaliser cette opération à hauteur de 272 742 €, durée de 20 ans.

M. ROBERT : Demande de vote ? Vote pour la 49. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. La 50, Jean-Marie toujours.

M. ALEXANDRE : Ensuite, nous sommes à Liévin, garantie d'emprunt à Axentia, acquisition en VEFA donc en vente en état futur d'achèvement d'une résidence universitaire, 153 logements étudiants. Il s'agit exactement de la même procédure. Vous avez dans la délibération les chiffres qui témoignent de cet engagement qui n'est pas financier, qui est simplement une couverture en cas de difficultés rencontrées par l'opérateur. 9 085 237 € souscrits par Axentia auprès de la Caisse des Dépôts.

M. ROBERT : On voit l'intérêt aussi par rapport au logement des étudiants d'avoir ce type d'opération. On met au vote la 50. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. C'est adopté. Pas de vote contre ? La 51, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Une garantie d'emprunt toujours, Pas-de-Calais Habitat, nous sommes désormais à Méricourt, opération de réhabilitation de 91 logements situés rue des Narcisses résidence des Pinsons à Méricourt. Donc, il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 159 865 € souscrit par Pas-de-Calais Habitat auprès de la Caisse des Dépôts.

Je signale quand même que ces garanties d'emprunt, qui sont traditionnelles et obligatoires, sauf à vouloir empêcher que ces réhabilitations se fassent, servent essentiellement, à construire des bâtiments qui répondent désormais au DPE A, B, C et D, en sachant que tout ce qui est E doit bénéficier immédiatement de travaux et tout ce qui sera F et G ne sera plus louable.

Donc, dans une période où on devrait construire 500 000 logements par an, on en a construit 83 000 en 2024, il nous apparaît particulièrement nécessaire de favoriser ces opérations de réhabilitation qui vont amener des économies d'énergie, donc améliorer le pouvoir d'achat des ménages, des locataires et également nous rendre plus attractifs s'agissant des étudiants pour leur parcours scolaire.

M. ROBERT : On la met au vote aussi. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté. Jean-Marie poursuit avec la 52.

M. ALEXANDRE : La 52, nous changeons de sujet, il s'agit, en accord avec la Direction Générale des Finances Publiques, de faire en sorte de rendre à César ce qui lui appartient. Donc, dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, nous sommes redevables à la ville de Lens d'une somme de 4 294,95 €, s'agissant d'un emprunt qui avait été souscrit par celle-ci pour réaliser des travaux d'assainissement. L'assainissement et l'eau étant de notre compétence, il nous faut rembourser la ville de Lens.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. Jean-Marie, la 53.

M. ALEXANDRE : Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoires du comptable public, budget annexe eau potable. Il s'agit, avec cette délibération, de faire en sorte de mettre dans la bonne case, ayant un temps de comptabilisation 7 074 € sur le budget annexe eau potable en attente de régularisation lorsque celle-ci sera possible.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, c'est Philippe LA GRANGE pour la 54 jusqu'à la 59 c'est ça ?

M. LA GRANGE : On va grouper les délibérations 54 à 59. Ça concerne des DM techniques pour les trois budgets annexes suivants : port fluvial, eau et assainissement.

Pour ces trois budgets annexes, les décisions modificatives présentées ne revêtent qu'une décision technique visant à intégrer les demandes d'ajustement des comptes de la part de la DDFIP. Elles ne comportent pas de nouvelles inscriptions budgétaires de portée politique et peuvent donc être considérées comme de simples DM technique.

La DM du budget annexe action économique, quelques ajustements de crédits. Au-delà des crédits nécessaires au traitement des écritures comptables relatives à une acquisition foncière à l'euro symbolique, le budget annexe action économique enregistre des inscriptions nouvelles devant permettre à la CALL de s'acquitter d'un complément de taxe foncière consécutive à des acquisitions opérées en 2024. Par ailleurs, en recettes cette fois, une reprise de provision est opérée pour tenir compte de l'évolution à la baisse des risques qu'elle couvrait, impayés de loyers.

La DM budget principal, de nouvelles inscriptions en faveur du cadre de vie et de l'environnement. Au-delà des crédits nécessaires aux ajustements de comptabilité initiés par la DDFIP, de nouvelles inscriptions sont prévues pour la politique de collecte et de traitement de déchets de + 530 000 €, le versement des aides aux agriculteurs dans le cadre du dispositif CARE, Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau, + 130 000 €, le reversement aux communes des primes CEE, certificat d'économie d'énergie, + 60 000 € et le transfert d'actifs à titre onéreux du bassin de tamponnement de Billy-Montigny + 400 000 €.

M. ROBERT : Merci. On va mettre au vote les délibérations qui viennent d'être rapportées, 54 à 59. On fait un tir groupé en considérant que la procédure de vote est la même pour l'ensemble des délibérations. Ça vous va ? Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. C'est adopté. Merci beaucoup. Toujours Philippe pour la 60.

M. LA GRANGE : La délibération 60 concerne l'affectation du résultat 2024 consolidé du budget principal après intégration du budget annexe développement numérique clôturé. L'exercice 2024 dégage un résultat brut de fonctionnement après intégration du résultat budget annexe développement économique de 38 164 219,74 €. Aucun reste à réaliser n'est constaté au 31 décembre 2024 en section de fonctionnement, ni pour le budget principal, ni pour le budget annexe développement numérique.

En section d'investissement, le résultat brut après intégration du résultat du budget brut annexe développement économique s'établit à – 22 855 134,25 €. Le reste à réaliser du budget principal s'élève à 2 376 304,79 € en dépenses et à 28 628,99 € en recettes. Aucun reste à réaliser n'est constaté au 31 décembre 2024 en section d'investissement pour le budget annexe développement numérique.

Donc, est affecté le résultat de la section de fonctionnement comme suit : couverture du besoin de financement en investissement, RI au 1068, 25 202 810,05 €, dotation mise en réserve complémentaire, RI au 1068, 920 157,41 € et excédent reporté en section de fonctionnement, RF 002, 12 041 252,28 €. Affecte le résultat de la section d'investissement comme suit : déficit reporté en section d'investissement, DI 001, de 22 855 134,25 €.

M. ROBERT : On met au vote. Allez, vote pour la 60 ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. La délibération est adoptée. La 61, avant de passer à la présentation de la motion, c'est toujours Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La 61 concerne des ajustements et vote des autorisations de programme/engagements et crédits de paiement AP/CP et AE/CP, décision modificative n°1 de l'exercice 2025, nomenclature M4 du budget annexe eau potable. Ça concerne juste deux AP stables avec modification de la ventilation des CP annuels qui concernent les travaux d'eau potable NPNRU et des travaux neufs eau potable.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours pas ? Vote contre ? Deux. C'est enregistré. La délibération 61 est adoptée. Nous avons une motion qui a été déposée par les trois groupes majoritaires et c'est Alain DUBREUCQ qui la rapporte.

M. DUBREUCQ : Oui. Donc, on l'a intitulée « Régression du service ferroviaire, ça commence à bien faire ! ». Je vais vous la lire in extenso, ça permettra ainsi à chacun de se l'approprier.

Depuis plusieurs années, notre territoire fait face à une lente mais continue dégradation du service public ferroviaire. Fermetures de guichets, horaires réduits, suppressions de postes, vétusté du matériel : autant de décisions qui, loin d'être anodines, traduisent un désengagement progressif de l'État et de la Région vis-à-vis des territoires populaires et périphériques.

Les gares de Bully-Grenay, Avion, Billy-Montigny, Lens ou ailleurs sont aujourd’hui touchées par une réduction drastique des horaires d’ouverture. Nos habitants constatent les mêmes difficultés : guichets fermés, matériel vieillissant, retards répétés, conditions de voyage dégradées. Ces situations renforcent un sentiment d’abandon que nous ne pouvons plus accepter.

Nos concitoyens méritent mieux que cette politique du renoncement menée par la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice des transports, qui abandonne progressivement les territoires populaires au profit d’une logique purement comptable. Réduire les horaires d’accueil physique, c’est priver nos habitants, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité numérique et ceux qui ont besoin d’un accompagnement personnalisé, d’un accès équitable au transport ferroviaire.

Notre territoire n’est pas une variable d’ajustement. C’est un territoire vivant, en reconversion, qui porte encore les stigmates des désindustrialisations passées mais aussi les espoirs d’une transformation écologique et sociale réussie. Dans ce contexte, le train n’est pas un luxe : c’est une nécessité. Il relie les habitants à l’emploi, à la formation, aux soins, aux loisirs. C’est un outil d’égalité et d’inclusion.

Réduire la présence humaine dans les gares, c’est rompre le lien de confiance entre le service public et ceux qui en ont le plus besoin. C’est oublier que, derrière les chiffres et les bilans, il y a des visages, des vies, des parcours.

Nous le disons clairement : nous refusons cette régression du service public ferroviaire !

Considérant que ces mesures s’inscrivent dans une politique régionale de rationalisation du service ferroviaire, menée sans concertation préalable avec les élus locaux et sans prise en compte des besoins réels des habitants.

Considérant que la vétusté du matériel roulant affecte la régularité, le confort et la sécurité des voyageurs, accentuant le sentiment d’abandon des territoires déjà fragilisés par la désindustrialisation.

Considérant que l’Agglomération de Lens-Liévin, forte de plus de 240 000 habitants, fait du droit à la mobilité une priorité stratégique de son développement durable et de son attractivité.

Considérant que le maintien d’un service public ferroviaire de qualité constitue un levier essentiel d’insertion sociale, d’accès à l’emploi et à la formation, notamment pour les jeunes et les personnes en précarité.

Considérant que la présence humaine dans les gares est un facteur d’inclusion numérique, d’accompagnement et de sécurité, particulièrement pour les seniors et les publics éloignés des outils digitaux.

Considérant que la Région Hauts-de-France, autorité organisatrice du transport ferroviaire régional, a la responsabilité de garantir un accès équitable à la mobilité pour l’ensemble des habitants du territoire régional, quels que soient leur lieu de résidence ou leur situation sociale.

Considérant qu’à l’heure où des investissements publics considérables sont engagés pour développer l’étoile ferroviaire régionale et renforcer le maillage des transports collectifs, il serait paradoxal d’éloigner les habitants du train en réduisant la présence humaine ou l’offre de service ; que l’économie régionale, la transition écologique et la préservation de notre environnement exigent au contraire de tout mettre en œuvre pour favoriser l’usage du train et restaurer la confiance dans le service public ferroviaire.

Le Président de la Communauté d’Agglomération de Lens-Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, demandent à ce que la Région Hauts-de-France revienne sur les décisions de réduction de service et maintienne des guichets ouverts avec présence humaine sur les gares du bassin minier, engage un plan de modernisation du matériel roulant et des infrastructures pour garantir la fiabilité, le confort et la sécurité des trajets, mette en place une concertation territoriale réelle et transparente avec les élus et les usagers avant toute nouvelle évolution de l’offre ferroviaire.

Nous rappelons que le train est un outil d’aménagement du territoire et d’égalité républicaine, et qu’il ne saurait être soumis aux seules logiques économiques.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci. En effet, mieux vaut tard que jamais puisque vous nous proposez cette motion, alors trois mois après celle du Conseil Municipal d'Hénin-Beaumont au mois de juillet qui condamnait déjà le démantèlement du service public dans nos gares, quand j'ai moi-même échangé et alerté la SNCF pour Billy et Lens, et après le vœu du groupe du Rassemblement National à la Région, que votre groupe a rejeté.

Néanmoins, vous avez raison de vous mobiliser comme vous le faites évidemment, c'est pourquoi nous voterons cette motion contre la dérive ultralibérale de la majorité de droite au Conseil Régional dont le Président, Xavier BERTRAND, a été élu en 2015 grâce à vos voix, contre la politique ultralibérale de MACRON, pour qui vous avez appelé à voter en 2017 et en 2022 et contre le gouvernement de LECORNU que vos amis députés socialistes et quelques communistes ont sauvé ce matin.

Des motions, oui, mais de la cohérence d'abord.

M. ROBERT : C'est marrant que ça soit vous qui parliez de cohérence mais bon... Allez, Samia SADOUNE.

Mme SADOUNE : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je tiens juste à préciser que cet après-midi même nous étions en Commission permanente à la Région avec les collègues du groupe de la gauche républicaine et écologique. Avons demandé au Président de Région simplement l'abandon pur et simple des réductions et fermetures de guichet, sans rentrer dans un jeu de polémique, Monsieur CLAVET, vous et votre groupe, n'aviez voté ni les motions que nous avons prises en début de mandat et n'étiez certainement pas plus aux côtés des syndicats qui étaient réunis devant l'hôtel de Région la semaine dernière.

M. ROBERT : Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Oui, excusez-moi Monsieur le Président, quand j'entends le mot ultralibéral, effectivement ça fait référence à la doctrine libérale, néolibérale et ultralibérale mais ce que j'entends derrière c'est quand même la doctrine illibérale qui est promue par Monsieur CLAVET à laquelle nous opposons une dimension démocratique et une vision démocratique à la fois de l'économie et du territoire. Merci Monsieur le Président.

M. ROBERT : Allez, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Merci beaucoup à tout le monde. Bonne soirée.